

Compte rendu comité budget : 2^{ème} réunion Vendredi 11 mars 2022

Personnes présentes :

Mme FAVRIOU Sophie – élue économie, commerce, artisanat et agriculture

M GUILLON Sébastien – élu budget, finances et prospective

M MAILLOU Yannick - Conseiller Municipal délégué à la communication et la participation citoyenne

Mme PETITCOULAUD Michèle – élue Transition démocratique et participation citoyenne

Mme BIZARD Émilie

M FAUT Jean-Marie

Mme MARTIN Michèle

M POUPIN Guy

Le comité "budget" réuni le vendredi 4 mars 2022 de 19 h à 21 h à la salle de l'Hélianthe à procédé à l'examen et à l'analyse du compte administratif (provisoire) 2021 de la Commune de La Crèche, qui lui a été présenté par les élu-e-s.

En se référant aux travaux effectués en 2021 par ce comité et aux pistes qui avaient été retenues dans l'élaboration du budget communal 2021 , deux groupes ont pu être constitués pour examiner et analyser ce compte administratif.

En préambule, il est précisé que dans un souci de cohérence par rapport aux travaux de 2021, nous nous sommes attachés à comparer les éléments de 2021 avec ceux de 2019 qui avaient constitué la base initiale de travail du comité.

Les conclusions renseignées ci-dessous, sont la synthèse des participant-e-s.

- Réductions des dépenses réelles de fonctionnement :

Sans rentrer dans le détail des postes de dépenses, une diminution est constatée à hauteur d'environ 3 % .(- 147885 €)

- Le poste des charges de personnel a été maîtrisé (hausse de moins de 1 %) ; la volonté a été de maîtriser ce poste de dépenses, mais avec la nécessité de prendre en compte, recrutements, augmentations indiciaires et primes des fonctionnaires territoriaux .
Cependant nous restons vigilant quant à l'augmentation de 190 630€ prévue pour 2022

- La renégociation bancaire a permis de réduire le poste des charges financières de près de 55 % . (passant de 154342 € à 69916 €).

- Augmentation des recettes réelles de fonctionnement :

Une augmentation des recettes réelles de fonctionnement est constatée à hauteur de 3,4 % (+ 187274 €).

- L'augmentation du taux de la taxe foncière (+ 1,5 points), représente à elle seule 166000 €. (particuliers et entreprises)

Ainsi, les pistes envisagées et retenues par le comité budget en 2021 , concrétisées lors de l'élaboration du budget par les élu-e-s, à savoir la maîtrise voire la réduction des dépenses, la renégociation bancaire et la recherche de recettes supplémentaires "fiscales", ont permis d'améliorer sensiblement la capacité d'autofinancement brut de notre commune et de l'élever au dessus du seuil critique , en deçà duquel elle se trouvait dangereusement positionnée en 2019.

Les membres du comité budget présent-e-s , ont souligné le côté positif de cette évolution et la nécessité de la faire perdurer, malgré le contexte international inquiétant , impactant notre économie, sachant qu'en 2021 aucun investissement majeur n'a été réalisé.

Le retour à une situation plus sereine doit maintenant permettre d'envisager des investissements sur des projets structurants pour notre commune.